

## Déclaration liminaire « Comité Technique Spécial GARD / LOZERE »

## Monsieur le Directeur Territorial,

Nous sommes aujourd'hui réunis dans le cadre d'un comité technique quelques jours après l'entrée en vigueur du CJPM.

Nous pouvons déjà regretter que la PJJ n'ait pas fait le choix de mettre des moyens conséquents pour accompagner cette réforme et donner ainsi un nouveau souffle à nos missions. Alors que l'ambition affichée par notre Garde des Sceaux est d'apporter une réponse pénale plus rapide et plus pertinente, la CGT-PJJ continue de penser que cette réforme n'est qu'un gage pour rassurer un certain électorat tout en contenant la dépense publique. L'ordonnance de 45 ne manquait ni de lisibilité ni de sens, elle manquait surtout de magistrats, de greffiers, de médecins, d'infirmiers, d'éducateurs, d'ASS, de psychologues, bref de moyens pour accompagner les mineurs au pénal.

Aujourd'hui, nous déplorons une politique qui repose sur de l'affichage et du chiffre. Les chiffres sont devenus le langage des décideurs et les tableaux Excel leur seule unité de mesure. Les conditions de travail des collègues et la qualité des prises en charge ne sont en réalité que secondaires et le sens des missions est devenue une exigence malvenue. Prétendre le contraire n'arrange que ceux qui y croient, ou qui veulent donner l'illusion que tout se déroule comme sur le papier.

La CGT-PJJ dénonce une nouvelle fois un manque de moyens humains sur ce territoire et, contrairement à ce que vous pouvez affirmer ou penser, les équipes sont en tension permanente. Ils doivent sans cesse composer avec la précarité des moyens et leur conscience professionnelle. Nous avons une pensée pour l'ensemble des collègues des services mais nous souhaitons illustrer ce constat par la situation des services de milieu ouvert, qui sont aujourd'hui en première ligne du CJPM. La majorité des agents ne sont toujours pas formés et sont surtout épuisés par le rythme effréné des audiences en cabinet, des TPE et des écrits. Ces difficultés sont aujourd'hui d'autant plus criantes au sein de la mission PEAT, qui non seulement fait face à un cruel manque d'agents sur le service et, désormais, à une procédure de déferrement chronophage et accaparante (cela avec un seul bureau disponible!). Ajoutons, que face à l'arrivée du CJPM, nous attendons toujours des réponses claires et concrètes quant à la mise en œuvre des dispositifs (TIG, stages-peines...) et leur impact sur le temps de travail des éducateurs.

De même, la note sur les ASS vient, de surcroît, bouleverser les pratiques de l'ensemble des agents du milieu-ouvert et impacter les valeurs éducatives historiquement défendues par notre administration.

Ces changements en profondeur de nos missions crée inévitablement une surcharge de travail considérable qui conduira rapidement à ce que la situation RH des milieux-ouverts s'apparente à celle de la DT à l'heure actuelle (absence de DTA, absence de conseiller technique, agents administratifs qui croulent sous la charge de travail...).

Le manque d'anticipation dans l'organisation du travail mais surtout le manque de moyens humains contribuent à l'usure professionnelle. La gestion des moyens RH se fait sans vision et surtout sans considération des personnels et des usagers. Et pourtant, nous n'avons eu de cesse d'alerter sur les conséquences, parfois lourdes de cette mauvaise gestion. Les mesures en attente s'empilent et derrière ce sont des vies, des familles, des enfants parfois en danger qui attendent une prise en charge qui tarde à venir. Le dramatique évènement récent vient nous le rappeler et nous met face à nos responsabilités. Devant ce terrible constat, l'administration nous répond que le plafond d'emploi (PAE) est atteint et que rien n'est possible. Tant pis pour ces familles et ces enfants, tant pis pour le juge qui attend l'avis du service éducatif avant de pouvoir prendre une décision souvent déterminante. Tant pis pour ces professionnels impuissants, à court de temps et de moyens. L'administration a sorti son joker « Le PAE », tel un sacro-saint. Pour notre part, la CGT PJJ a d'ores et déjà pris ses responsabilités en saisissant le défenseur des droits du Gard.

La CGT-PJJ œuvre pour un service public de qualité comme elle œuvre pour une reconnaissance de nos métiers. Forte de ses mandats, elle a déjà contribué à la revalorisation indemnitaire (IFSE) de la filière socio-éducative, comme elle a contribué à revaloriser les indemnités des nuits, dimanches et jours fériés pour les collègues de l'hébergement. Elle poursuit aussi son combat pour la généralisation de la NBI auprès des personnels, comme elle poursuit son engagement pour la revalorisation des astreintes. Et enfin, la CGT milite dans les plus hautes instances du dialogue social pour le dégel du point d'indice.

## CTS Gard Lozere

Par ailleurs, notre OS vous a sollicité sur la clé de répartition du complément indemnitaire annuel (CIA), qui devrait être versé aux agents à la fin du mois. Nous le répétons, mais cette disposition qui a été pensée pour reconnaître le mérite, ne trouve aucun écho auprès des collègues. Cette prime demeure toujours aussi opaque, raison pour laquelle nous souhaitons échanger sur le sujet. Il est impératif que l'administration fasse preuve de plus de transparence concernant la grille d'attribution de cette prime auprès des agents tant les montants alloués apparaissent aujourd'hui incertains.

S'agissant du télétravail, sujet à l'ordre du jour de ce CTS, en préalable, nous souhaitons saluer la mise en place d'un questionnaire et l'évaluation réalisée sur le territoire.

La CGT, comme évoqué lors du CHSCTD en date du 25 juin 2021, reconnaît le télétravail mais considère que le texte actuel n'encadre pas et ne protège pas suffisamment les agents.

Sur le territoire, nous déplorons l'absence d'organisation des services permettant le télétravail, en lien, une nouvelle fois, avec des moyens RH insuffisants. Nous souhaitons insister sur l'intérêt de l'application du télétravail et non du recours illégal au « travail à distance ».

Nous considérons que l'absence de formation des cadres est une entrave réelle à sa mise en application. Cela entraîne de la défiance et une mauvaise interprétation de la notion de travail en autonomie. Il s'agit de ne pas confondre organisation de travail et contrôle des agents. Rappelons que les résultats du questionnaire soumis aux agents font apparaître une efficacité au travail supérieure en situation de télétravail. L'organisation de service doit s'accompagner d'une façon de manager compatible. Rappelons que l'objectif n'est pas de vider les services, le télétravail est aussi une modalité d'organisation de travail à part entière au même titre que le présentiel. Aussi, nous demandons la requalification du travail à distance en télétravail au sens du décret à compter du 1<sup>er</sup> septembre afin de permettre la régularisation indemnitaire des agents concernés.

À ce jour, nous exigeons de la souplesse dans l'application du texte et des moyens. En effet, considérant que le texte s'applique à la Fonction Publique en général, la mise en place du télétravail ne peut s'organiser sans une déclinaison propre à la PJJ et une réelle volonté de défendre son application en interrogeant la stricte application du texte.

D'autre part, ces mêmes difficultés qui empêchent les départs en congés et les formations rendent la mise en place du télétravail inapplicable sur les services du territoire à l'heure actuelle.

Insistons sur le fait que la « qualité de vie au travail » passe nécessairement pas le choix laissé à l'agent d'effectuer certaines de ses missions en présentiel ou dans le cadre du télétravail. Il conviendrait, au sein de chaque service, de permettre une concertation collective afin que le télétravail soit organisé dans le cadre du projet d'unité.

De même, la « QVT » pour les agents administratifs passe également par l'adaptation des moyens matériels en lien avec l'accélération de la numérisation des pièces administratives, notamment l'achat de scanner de proximité. Dans le même esprit, la distribution de sacoches d'ordinateurs reste une nécessité pour l'ensemble des agents.

Pour terminer, la CGT PJJ profite de cette tribune pour informer l'ensemble des agents du territoire de son projet de les rencontrer dans le cadre des Heures Mensuelles d'Information syndicale.